



échiquier du  
Pays de Liffré

## 13<sup>e</sup> Rapide d'échecs de Liffré

Dimanche 29 juin 2025

### Règlement des tournois

Version du 09/01/2025

Toute personne participant au *Rapide d'échecs de Liffré* s'engage à respecter le présent règlement.

#### Article 1 : tournois

L'Échiquier du Pays de Liffré organise le 13<sup>e</sup> rapide d'échecs de Liffré le dimanche 29 juin 2025. Cet open se déroule sous la forme de trois tournois homologués ouverts à tous les licenciés A ou B à jour de leur cotisation à la date du tournoi, et ayant payé leur inscription :

- **Tournoi A** (homologation FFE n° 66283, FIDE n°<en cours>), ouvert à tous sans condition d'âge ou d'ELO.
- **Tournoi B** (homologation FFE n° 66284, FIDE n°<en cours>), ouvert aux joueurs, de Elo rapide et lent inférieurs à 1600.
- **Petits pions** (homologation FFE n°66254), ouvert aux U8 et U10, de Elo rapide et lent inférieurs à 1600.

Les tournois A et B comptent pour le classement Rapide Fide, et le tournoi Petits pions pour le Rapide national. Des dérogations pour les classements jusqu'à 1650 peuvent être accordées sur demande justifiée à l'arbitre.

#### Article 2 : règles

L'annexe A -article 5 sur le jeu rapide s'applique.

Pour le reste, les règles du jeu sont celles de la FIDE en vigueur à la date du tournoi.

Les appariements se font au système Suisse en prenant en compte le classement rapide. Les appariements seront établis par le logiciel *papi* de la FFE, dans sa version la plus récente.

Seront appariés à la 1<sup>e</sup> ronde tous les joueurs qui auront fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription avant la fin des horaires de pointage (cf. article 4).

#### Article 3 : cadence et nombre de rondes

- **Tournois A et B :** 9 rondes de 12 minutes + 3 secondes par coup.
- **Tournoi Petits pions :** 7 rondes de 12 minutes + 3 secondes par coup.

#### Article 4 : localisation et horaires

Les tournois se déroulent à l'espace intergénération, 7 rue des Écoles, 35340 Liffré.

Le pointage a lieu :

- Sur place, de 8 h 45 à 9 h 30
- En ligne, de 7 h 00 à 9 h 45

À titre indicatif, les horaires des rondes sont

- Tournois A et B : 10 h, 10 h 40, 11 h 20, 12 h 00, 13 h 30, 14 h 10, 14 h 50, 15 h 30, 16 h 10.  
Remise des prix vers 17 h 15.
- Tournoi Petits Pions : 10 h, 10 h 40, 11 h 20, 13 h 30, 14 h 10, 14 h 50, 15 h 30.  
Remise des prix vers 16 h 15.

#### Article 5 : droits d'inscription

Tous les joueurs doivent se préinscrire au plus tard la veille du tournoi 14 h :

- Sur le site <https://liffre.cdechecs35.fr/rapide> avec paiement en ligne sur le site *HelloAsso* (à privilégier)
- Par courrier électronique à [rapideliffre@echecs35.fr](mailto:rapideliffre@echecs35.fr) avec paiement par virement bancaire :  
Compte de l'Échiquier du Pays de Liffré **IBAN FR76 1360 6000 1946 3215 1848 613** **BIC AGRIFRPP836**
- Par courrier électronique à [rapideliffre@echecs35.fr](mailto:rapideliffre@echecs35.fr) avec paiement sur place (surcoût de 2 €)

Sur décision de l'arbitre, les joueurs non préinscrits qui s'inscrivent sur place sont susceptibles de commencer à la 2<sup>e</sup> ronde. Les droits d'inscription sont

- Si paiement en ligne avant le samedi 29 juin 14 h : 13 € pour les adultes et 8 € pour les jeunes (U8 - U20).
- Si paiement sur place au moment du pointage : ajouter 2 € par personne.
- Les titrés FIDE GM, IM, WGM, WFM sont invités.

Une licence B peut être prise sur place (3 € jusqu'à U20, 10 € pour les seniors et +).

## **Article 6 : départages et prix**

Pour toutes les attributions de prix et lots, les départages adoptés sont dans l'ordre :

**Buchholz tronqué, Performance** (l'ordre des grilles calculé par le logiciel PAPI dernière version sera la référence unique).

Pour le calcul du Buchholz dans le cadre de parties non jouées, en accord avec l'article C07-16.6, le calcul du score ajusté est effectué par le logiciel PAPI suivant les préconisations de la FIDE antérieures à 2023

**Les prix ne seront distribués qu'aux joueurs et joueuses présent.e.s à la remise des prix**, sauf accord préalable entre le bénéficiaire et la présidente de l'Échiquier du Pays de Liffré. Un prix non distribué reste la propriété de l'Échiquier du Pays de Liffré.

Le montant total des prix est de **1000 €** sous réserve d'au moins 1100 € perçu en droits d'inscription.

En deçà, le total des prix versés sera au minimum de 90 % des droits d'inscription, avec les prix garantis ci-dessous.

**Tournoi A :**      **Prix garantis : 600 €**      1<sup>er</sup> prix : 300 €, 2<sup>e</sup> prix : 200 €, 3<sup>e</sup> prix : 100 €,

Ces prix sont partagés au système Hort avec arrondi à l'euro supérieur. En cas de montants inférieurs à 30 €, les personnes concernées sont sorties du départage et la répartition des prix est recalculée avec les personnes restantes.

**Tournoi B :**      **Prix garantis :** 1<sup>er</sup> prix : 50 €, 2<sup>e</sup> prix : 30 €

La liste définitive des prix sera affichée avant le lancement de la 5e ronde.

**Tournoi petits pions :**      Médailles et lots

## **Article 7 : dispositions particulières**

Un joueur ou une joueuse sera exclu définitivement après un forfait non signalé, sauf décision contraire de l'arbitre principal.

Un joueur ou une joueuse ne se présentant pas dans les 12 minutes 30 secondes qui suivent le lancement de la ronde perd par forfait à moins que l'arbitre ne décide autrement.

Toute personne contrevenant au présent règlement pourra recevoir un avertissement. Deux avertissements signifient l'exclusion immédiate du tournoi.

Une fois la partie terminée, les pièces sont remises en position de départ sur l'échiquier. Le jeu ne doit pas servir à l'analyse de la partie ou à du jeu libre. Un espace dédié à l'analyse et au jeu libre est proposé dans l'espace buvette.

## **Article 8 : arbitrage**

Arbitre principal : Dominique RUHLMANN (AFE1).

Arbitres adjoints : David FROGER (AFC), Patrick NORMAND (AFC)

## **Article 9 : droit à l'image**

En inscrivant leurs enfants mineurs, les responsables légaux autorisent l'Échiquier du Pays de Liffré et les structures FFE à publier, dans le cadre de leurs sites web ou pour des médias extérieurs, des articles, photos ou vidéos à propos du Rapide de Liffré sur lesquels pourraient apparaître les enfants inscrits. Cette autorisation vaut également pour les personnes majeures présentes.

Les joueurs et joueuses majeurs et les responsables légaux d'enfants mineurs peuvent s'opposer à cette publication sur simple demande écrite auprès de la présidente de l'échiquier du pays de Liffré.